

1. RÉSUMÉ

La Compagnie minière Québec Cartier souscrit d'office aux projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et des réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand. Toutefois, nous recommandons que la création de telles réserves ne fassent pas encourir de contraintes légales supplémentaires aux entreprises qui ont déjà des activités établies à l'intérieur des limites proposées pour ces réserves. De plus, nous recommandons également au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de faciliter l'accessibilité à certaines portions du territoire compris dans les limites de la réserve afin de permettre la faisabilité de certains projets bénéfiques à la communauté nord-côtière ou aux entreprises qui occupent déjà le territoire couvert par les limites des réserves projetées .

Également , la Compagnie minière Québec Cartier recommande qu'un représentant du secteur minier soit ajouté à la composition du Conseil de conservation et de mise en valeur de la réserve aquatique de la rivière Moisie.

Finalement , le mémoire contiendra d'autres information relatives aux sujets suivants :

- Précisions concernant l'annexe 5 du plan stratégique
- Explication concernant l'approche préventive au niveau de l'exploitation ferroviaire et la gestion des résidus

Gilles Couture

Directeur Procédé, Services maritimes et Environnement

La Compagnie minière Québec Cartier